

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 5 (1867)

Heft: 2

Artikel: Consultation sur la sorcellerie : registre du Colloque de Romainmôtier

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-179300>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le mouvement considérable qui s'est produit depuis quelques années et qui s'est traduit sous la forme d'associations ouvrières est parfaitement louable en soi; il répond à ce besoin des petites ressources, des petits capitaux, de se réunir, de se grouper pour acquérir cette force de cohésion qui a permis aux actions de 500 fr. ajoutées les unes aux autres de faire ce que la plus grande fortune princière n'aurait osé concevoir. Sans doute, le mouvement peut dérailler; des individus, plus soucieux de leur ambition personnelle que du bien de ceux dont ils ont la prétention d'être les interprètes, ne craignent pas d'exploiter les idées les plus nobles et les plus sérieuses en couvrant de grandes phrases leur condition ou leur insuffisance. Mais cet inconvénient se retrouve partout, aussi bien dans les entreprises à millions que dans celles qui se proposent un but modeste. Combien n'a-t-on pas vu de ces entreprises véreuses dirigées par ces hauts financiers, qui n'avaient d'autre but que l'exploitation des actionnaires? Est-ce que, pour cela, on a abandonné l'idée de l'association et avec elle tous les bienfaits qu'elle est capable de produire?

Le seul et unique moyen de détruire les badauds et de diminuer le nombre des victimes des exploiters de tous genres est de répandre l'instruction à pleines mains. Non-seulement l'instruction générale qui se donne dans nos écoles, mais l'instruction pratique de la vie, celle qui peut se communiquer par des conférences publiques et par de bonnes publications. La loi de 1833 sur l'instruction publique dans le canton de Vaud organisait l'enseignement de l'économie industrielle ou économie politique dans toutes les écoles moyennes du canton. La loi de 1846, créée à une époque où la bonne et saine économie politique n'était, paraît-il, pas en bonne odeur, a biffé d'un trait de plume un enseignement qui, en Angleterre, est répandu à profusion. Espérons que la loi qui s'élabore en ce moment tiendra compte de ce besoin de notre époque. Nous croyons savoir que la Société industrielle et commerciale a l'intention d'organiser, pendant l'hiver, un certain nombre de conférences publiques sur l'économie politique.

L'association polytechnique qui, sous la direction de notre compatriote, M. Aug. Perdonnet, s'est donné pour mission de répandre en France les saines notions de la science, a compris qu'il était de son devoir d'intervenir dans le mouvement économique qui s'est manifesté, et qui ne s'était ralenti en France pendant qu'il suivait son cours normal en Angleterre et en Allemagne, que parce qu'il avait suivi une fâcheuse direction dans le mouvement révolutionnaire d'il y a vingt ans. Des conférences sur l'économie industrielle (l'association a laissé de côté le nom d'économie politique) ont été faites à Paris et sur divers points de la France, par les hommes les plus autorisés en pareilles matières. Ces conférences, qui ont été suivies par des milliers d'auditeurs, ont été réunies ensuite, soit par leurs auteurs eux-mêmes, soit par les soins de la sténographie, en de charmants volumes à un franc, dans lesquels ont été traitées de la façon la plus claire les diverses questions qui préoccupent aujourd'hui l'opinion publique, dans toutes les conditions. Il nous sif-

fira d'indiquer les titres de quelques-unes de ces conférences pour faire comprendre quels services de telles publications réellement populaires peuvent rendre à la cause du vrai progrès.

Du capital, par M. Baudrillart; — *Des machines*, par M. Horn; — *Du travail et du salaire*, par M. Batic; — *De la société coopérative*, par M. Duval; — *De l'échange et de la monnaie*, par M. Wolewski; — *Du crédit*, par M. Coq; — *De la liberté commerciale*, par M. F. Passy, etc.

Dans une autre série de charmants petits volumes à 25 centimes, nous trouvons :

Des erreurs et des préjugés populaires, par M. Waddington; — *Les chemins de fer*, par M. Aug. Perdonnet; — *L'ouvrier autrefois et aujourd'hui*, par M. Menu de St. Mesmin; — *Luxe et travail*, par M. Baudrillart, etc.

Ce sont les premiers essais de la science économique popularisée; ils pourront rendre dans leur domaine les mêmes services que les nombreuses publications, dont plusieurs fort remarquables, au moyen desquelles les sciences physiques et naturelles s'adressent depuis quelques années à un public toujours plus nombreux.

S. C.

Consultation sur la Sorcellerie.

(Registre du Colloque de Romainmôtier.)

9 fév. 1653. — Le vénérable Colloque a été assemblé extraordinairement pour donner notre avis sur l'intention de Leurs Excellences qui veulent s'informer des seigneurs Ministres touchant les moyens d'extirper le règne de Satan, et obvier à ses efforts par lesquels il ravage parmi leurs sujets, et notamment en induit plusieurs au crime de sorcellerie, et après avoir, Leurs Excellences, reçu la sentiment des cinq vénérables Classes du pays de Vaud, touchant les causes et remèdes d'un si grand mal, ils ont de rechef proposé les deux questions suivantes.

La première: Si on doit tenir pour une marque de réalité et raison suffisante de la sorcellerie, quand telles personnes sont accusées d'avoir comploté et leur discours ensemble de ce vice et des actions en dépendantes, et ce, de jour, non pas de nuit, à la seite, quand les illusions diaboliques se font? Sur quoi nous sommes d'avis, que voirement on peut parler en compagnie de la sorcellerie, pour en chercher les causes et les remèdes, sans que de tels discours on puisse avoir sujet de sousçonner ceux qui en parlent ainsi d'estre atteints de ce crime, veu que nous-mesmes sommes expressément assemblez pour en conférer. — Mais si, de jour, des personnes en parlent ensemble par complot, se déclarant d'avoir fait pacte avec le diable, pour le recognoistre comme leur maistre et obtempérer à ses comandemens, et advouent d'avoir comis des actes de sorcellerie, et fait mourir gens ou bestes par les poisons et selon les instructions du diable, ou vouloir comettre tels actes à l'advenir; en tel cas nous ne doutons point que ces personnes ne soyent atteintes du dict crime. — Quant à la preuve que tels complots et conférences

ayent été tenues : Nous sommes d'accord, qu'un seul accusateur ne suffit pas, surtout si lui-même est coupable de crime, comme étant indigne qu'on adjoute foy à sa déclaration, voire à son serment ; mais que deux ou trois témoins sont requis ; et que leur témoignage soit bien pesé et examiné, puisqu'il est question de ce que l'homme a de plus précieux : qui est sa vie, son honneur et celui de ses parens. Neantmoins nous sommes d'avis, que, combien qu'une seule accusation ne soit pas suffisante pour convaincre un homme, toutesfois elle l'est assez pour obliger les juges à l'examiner en présence de l'accusateur, notamment si l'accusé est de mauvaise vie, veu que telles confrontations, comme on appelle, sont quelquefois efficaces à amener les coupables à confession.

La seconde : Si la marque au corps sondée avec une eppingle, dans icelle plantée, sans qu'il en sorte du sang et que la personne le sente, doit-estre tenue pour une réalité et raison suffisante de la sorcellerie ? — Sur cette question nous sommes d'avis, que les marques telles quelles sont spécifiées en la dernière question de Leurs Excellences, ne sont pas des preuves assurées de sorcellerie, veu qu'elles peuvent estre faites par la violence de Satan, sans le consentement des marquez, comme il appert en des enfants, et peut arriver à d'autres. Neantmoins estent conjointes avec des accusations et une mauvaise vie, elles donnent poids pour examiner et presser plus sérieusement les personnes qui en sont atteintes.

L'enlèvement des ours de Berne

PAR RAPINAT.

Chacun sait combien la France nous fit payer cher les services qu'elle nous rendit lors de notre émancipation, en 1798. Les différents troubles qui agitèrent la Suisse à cette époque y entretenirent trop longtemps l'intervention étrangère et lui donnèrent des droits qu'elle ne se fit pas faute d'exploiter. Les commissaires qui nous furent envoyés par le Directoire français, et surtout Rapinat, traitèrent notre pays en province conquise, levant des contributions, confisquant les propriétés nationales, et tarissant d'un trait des ressources lentement amassées, enfin outrageant à plaisir amis et ennemis. Ce sont les abus commis par Rapinat qui inspirèrent, dans le temps, au doyen Bridel, l'auteur du *Conservateur suisse*, ces vers bien connus :

La Suisse qu'on pille et qu'on ruine
Voudrait bien que l'on décidât,
Si Rapinat vient de rapine,
Ou rapine de Rapinat.

Les lignes suivantes, que nous empruntons aux *Mémoires* de Cléry, donnent des détails assez curieux sur Rapinat, ainsi que sur l'enlèvement des ours et du trésor de Berne.

« Rapinat, avocat à Colmar, avait obtenu l'importante mission de gouverner la Suisse ; il avait alors quarante-cinq ans ; sa taille était moyenne, son visage pâle et grave ne manquait pas d'expression, ses che-

veux étaient d'un blond plus que foncé, et sa tournure commune le faisait ressembler bien moins à un magistrat qu'à un maire de village, lorsqu'il se présentait affublé de l'écharpe tricolore, et la tête couverte d'un grand chapeau à plume.

« Il est difficile de concevoir comment, ayant passé sa vie au bureau, il avait pu contracter et conserver l'habitude de certaines expressions triviales qu'il employait à chaque phrase, telles que : *Tenez, voyez-vous, citoyen, voilà l'histoire de ça !* et qu'il accompagnait d'un geste singulier ; il portait sa main droite au front, puis la faisait descendre sur sa cuisse, où il en appliquait un grand coup.

« C'était un républicain aussi chaud que Brutus ; avec les grands mots de *nation* et de *patrie*, on obtenait de lui et on lui faisait faire tout ce qu'on voulait, parce qu'il était de bonne foi, et confiant jusqu'à la crédulité. On profita de son idolâtrie républicaine pour lui faire commettre des exactions et des injustices qui le firent exécuter en Suisse.

» Bonaparte, qui faisait à Toulon de grands préparatifs pour son expédition d'Egypte, avait besoin de fonds pour s'embarquer ; on y pourvut aux dépens de la Suisse. La première opération de finances qui se fit dans ce pays fut de tirer du trésor de Berne soixante quinze mille marcs de matières d'argent qu'on lui envoya (toutes monnaies anciennes qui n'avaient plus de cours). Le commissaire des guerres, Vidal, fut chargé d'accompagner ce convoi que les Bernois virent sortir de chez eux avec une indifférence d'autant plus capable d'étonner que, quelques jours après, ils montrèrent un véritable désespoir lorsqu'on leur enleva les armes parlantes de la ville, c'est-à-dire les deux ours que l'on entretenait dans les fossés. Cet enlèvement se fit avec le plus grand appareil ; toute la troupe était sous les armes, une escorte considérable accompagna jusqu'à la frontière les chariots qui renfermaient les deux animaux, et qui les transportèrent au jardin des plantes à Paris : c'est d'eux qu'est sorti l'ours *Martin*, si connu des Parisiens.

» Je ne ferai pas de réflexion sur les motifs qui purent déterminer le commissaire du Directoire, *Rapinat*, à enlever ainsi les armes parlantes des Bernois, mais il y a lieu d'en faire de bien étranges en voyant ces mêmes habitants qui, la veille, ne s'étaient pas émus lorsqu'on leur enlevait d'immenses trésors¹, jeter les hauts cris, s'empressez autour des chariots, et répandre d'abondantes larmes au départ de ces animaux qu'ils considéraient comme leurs dieux pénates. — Il faut en conclure, ajoute Cléry, que les Suisses tiennent plus à tout ce qui peut rappeler la patrie, ou flatter leurs habitudes, qu'aux richesses qui, plus d'une fois, corrompent l'esprit public. » L. M.

Causeries du Messager de Belmont.

MARGUERITE PASSEREAU,

et ce que les cloches de Lausanne lui disaient.

Marguerite Passereau était une jeune veuve du hameau de

¹ On évalue à 44 millions ce qui fut enlevé à Berne, tant en argent qu'en armes, vin et blé.